**c’est NON !**

Le Gouvernement, le président de la République, les députés, les sénateurs doivent entendre, écouter, les millions de grévistes, de manifestants, dont de très nombreux retraités, qui, depuis le 19 janvier, expriment en masse leur refus de cette réforme.

**Ce sont encore plus de 2,5 millions de nos concitoyens qui ont manifesté le samedi 11 février.**

Ce mouvement social inédit, à l’appel de toutes les organisations syndicales, est soutenu par 90 % de l’opinion publique. Alors qu’attendez-vous, messieurs-dames les dirigeants, pour retirer cette réforme néfaste, violente et injustifiée !

La volonté, la détermination de notre peuple, toutes générations confondues, se traduit par l’exigence d’une autre réforme des retraites avec un départ à 60 ans.

**Les moyens existent pour financer ces revendications porteuses de progrès social.**

➟

**82 milliards viennent d’être versés aux actionnaires**

➟

**200 milliards d’aides publiques aux entreprises,**

**c’est 17 fois le déficit annoncé du régime de retraites**

➟

**84 milliards d’exonération de cotisations,**

**ce sont 18,4 milliards de perte pour les caisses de retraites**

Nous appelons à créer toutes les conditions auprès de nos camarades actifs, pour répondre le plus efficace- ment possible à l’appel de l’intersyndicale nationale d’une France à l’arrêt le 7 mars.

Dans cette dynamique, la journée du 8 mars doit condamner et mettre en évidence l’injustice majeure de cette réforme envers les femmes.

Enfin, nous appelons à interpeller, au niveau local, les députés et sénateurs, sur leur position par rapport à cette loi scélérate.

**TOUS ENSEMBLE, ON VA GAGNER.**

**ON NE LÂCHE RIEN !**

**Cette réforme des retraites,**

**L’UCR-CGT appelle les retraités à participer, encore plus nombreux, à la nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle**

**du 16 février.**

**La CGT exige également :**

* **l’augmentation des pensions** de base et complémentaires, pas une pension inférieure au Smic à 2 000 € bruts, re- vendiqué par la CGT ;
* **l’égalité salariale** femmes, hommes ;
* **le droit de la santé pour tous,** repo- sant sur une Sécurité sociale intégrale, financée par les cotisations sociales ;
* **des services publics de proximité.**

**retraités**